

Le Festival des courges et de l'automne

APPEL À PROJETS 2025

Présentation générale

Lyon nature est le service pédagogique de la Direction Biodiversité et nature en ville, de la Ville de Lyon. Tout au long de l'année, les activités et événements de Lyon nature permettent de découvrir la biodiversité locale et exotique dans les parcs et jardins, au Jardin botanique et au Parc zoologique.

Lyon nature organise tout au long de l'année des événements qui sensibilisent les publics aux enjeux de la conservation, de la protection et la préservation de la biodiversité. À ce titre, les équipes pédagogique et événementielle organisent ***Le Festival des courges et de l'automne***, un rendez-vous incontournable de la saison automnale depuis 2013. Cet événement a pour objectif de mettre à l'honneur l'automne, notamment à travers la découverte de la grande famille des cucurbitacées. Cette année, le Festival met à l'honneur la thématique ***des courges à travers l'art***.

Festif, pédagogique, familial et entièrement gratuit, l'évènement est une belle démonstration ludique de la diversité du vivant, qui illustre la richesse de la nature qui nous entoure et célèbre la biodiversité.

Pour cette nouvelle session, la Direction Biodiversité et Nature en Ville a souhaité lancer un appel à projets afin de diversifier et enrichir l'offre proposée au public.

Cet appel à projets vise ainsi à recruter des structures externes, si possible locales, pour :

- Enrichir l'offre de cet événement en plein air, sur deux jours, pour un public familial et adulte ;
- Proposer des activités de médiations scientifique et culturelle : ateliers pédagogiques, spectacles de musique ou de théâtre, contes et lectures ;
- Faire découvrir la saisonnalité et le goût des fruits [et légumes] d'automne, à travers la dégustation et la vente de produits artisanaux locaux ;

Pour cette édition 2025, le Festival étant orienté sur **les courges et l'art**, les organisateurs Lyon nature proposeront une scénographie lors de l'évènement en lien avec ce thème et l'automne.

L'évènement se tiendra sur le **parking des bus**, dans le Parc de la Tête d'or de Lyon, les **11 et 12 octobre**, de 10h à 18h.

Cet appel à projets concerne 2 types d'activités, pour lesquelles il est possible de candidater :

1. **Les contes et spectacles**
2. **Les activités pédagogiques**

Cet appel à projets est ouvert **jusqu'au 17 mai 2025**. Toute candidature reçue au-delà de la date limite ne sera pas étudiée.

Le cadre général

Les prestations sélectionnées pour cet évènement auront pour objectif **d'inviter les publics à la découverte des cucurbitacées et autres fruits d'automne dans toute leur diversité et usages.**

Peuvent répondre à cet appel à projets, les structures qui proposent :

1. Des prestations artistiques et culturelles telles que des contes et spectacles (musique, danse, théâtre) ;
2. Des activités pédagogiques en continu sur les deux jours.

Contraintes :

- L'évènement sera ouvert au public les samedi 11 et dimanche 12 octobre, de 10h à 18h ;
- Les activités et prestations devront être gratuites pour le public. La rémunération des prestataires sera prise en charge par la Ville de Lyon ;
- Elles devront s'adapter aux conditions extérieures ;

Eco-responsabilité

Candidater à cet appel à projet revient à accepter de votre part ces consignes

Environnement :

La Ville de Lyon demande aux porteurs de projets de mettre en avant des démarches éco-responsables sur leur manifestation, comme la limitation de la production de déchets (si déchets il y a, le porteur de projet en sera responsable et devra repartir avec).

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site [Les évènements éco-responsables à Lyon - Office du tourisme de Lyon](#)

Accessibilité :

La Ville de Lyon souhaite que les manifestations proposées soient largement accessibles à tous les usagers des parcs et jardins de la ville, y compris ceux habituellement éloignés des évènements de médiation scientifique et culturelle : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'évènement.

Parité :

La Ville de Lyon sera sensible aux projets respectant la parité femmes/hommes.

Conditions de participation -1

Le rôle de la Ville de Lyon est de coordonner l'ensemble des participants organisé autour d'associations ou structures, responsables de leur projet.

Eléments à prendre en compte pour la préparation de votre budget prévisionnel :

- L'accès à l'évènement est gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public ;
- La Ville de Lyon ne fournit pas de systèmes d'amplification et de lumière, pensez à prévoir une enveloppe pour couvrir les frais de sonorisation.

Seront retenues les candidatures qui :

- Proposeront obligatoirement des prestations qui aborderont :
 - o Les cucurbitacées et/ou les autres fruits d'automne
 - o La thématique de l'automne
- S'adapteront aux conditions extérieures ;
- Auront une approche pédagogique et ludique ;
- Auront budgétisé clairement leur proposition (devis complet à l'appui contenant de détail des différents coûts : prestation + frais de transport + frais de repas (possibilité de mise à disposition d'une salle pour manger avec microonde) + frais de logement) – Attention : l'enveloppe disponible pour financer ces prestations est limitée ;
- Sauront se tenir à l'écoute et disponible dans le suivi de leur dossier.

Soutien technique :

La Ville de Lyon ne propose pas de soutien logistique : prévoyez vos ressources techniques lors de la constitution de votre dossier. La Ville de Lyon pourra vous apporter une aide (sous conditions) :

- Tentes pliantes 3x3m ;
- Mise à disposition de matériel (barrières, chaises, tables, bancs) ;
- Raccordement électrique.

Soutien à la communication :

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'évènement : affichage, relations presse, programme, site Internet et réseaux sociaux.

Conditions de participation – 2

Candidater à cet appel à projet revient à accepter de votre part la mise en application de ces conditions.

Ce document fera office de contrat pour les Porteurs de projets qui seront retenus.

Chaque Partie (Ville de Lyon et Porteurs de projets) pourra demander la modification, la suspension, la résiliation ou la résolution du présent contrat lorsqu'elle se trouvera dans l'impossibilité d'en exécuter tout ou partie, sous réserve que les conditions ci-dessous soient remplies.

La Partie concernée devra démontrer qu'en raison d'un évènement d'une particulière gravité, elle se trouve dans l'impossibilité d'assurer la tenue des animations ou des spectacles aux dates convenues, en raison notamment d'un manque de moyens suffisants ou lorsque leur mobilisation ferait peser sur elle une charge manifestement excessive.

Seront considérés comme particulièrement graves les évènements constitutifs de cas de force majeure ou de cas fortuits dès lors qu'ils étaient imprévisibles au moment de la conclusion du contrat et qu'ils ont un caractère irrésistible.

La Ville de Lyon se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure : catastrophe naturelle, écologique ou technologique, une crise sanitaire, une grève de forte ampleur ou encore la mise en place au niveau local ou national de mesures ayant pour effet de restreindre fortement voire d'interdire la circulation des personnes ou l'acheminement des biens, telle la fermeture du parc pour cause de vent violent au-delà de 70km/h.

La Partie concernée devra en informer l'autre dans les plus brefs délais, afin de permettre la recherche d'une solution concertée permettant la poursuite du contrat, après conclusion d'un avenant, le cas échéant, pour organiser :

1. Le maintien partiel des représentations après aménagement des conditions techniques, administratives et financières.
2. Le report des représentations qui ne peuvent avoir lieu.

En cas d'impossibilité de maintien partiel ou de report des représentations, le présent contrat pourra être résilié ou résolu.

Dans tous les cas, les Parties examineront ensemble l'opportunité du versement d'une indemnisation n'excédant pas le montant des dépenses effectivement engagées pour l'exécution du présent contrat. Cependant l'indemnisation pourra être exclue si elle n'apparaît pas nécessaire.

Aucune demande d'indemnisation ne sera acceptée en cas de refus, sans motif objectif et légitime, des propositions de maintien partiel ou de report.

La restitution des sommes versées à titre d'avance pourra également être exigée, le cas échéant.

La Partie présentant une demande au titre du présent article saisira l'autre par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 10 jours calendaires après la survenance de l'évènement en cause. L'autre Partie devra y répondre dans les mêmes formes dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la notification de la demande. A défaut de réponse dans le délai précité, la demande sera considérée comme rejetée.

Assurance :

Les 2 parties sont tenues de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation de l'évènement dans son lieu. Le porteur de projet devra fournir une attestation d'assurance à la Ville de Lyon avant la prestation.

Compétences juridiques :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent document, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents - de Lyon - mais seulement après épuisement des voies amiables.

Candidater à cet appel à projet revient à accepter les conditions d'annulation précitées.

Conditions de participation – 3

Protection des données personnelles

La Ville de Lyon s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données [RGPD]), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services proposés par notre Collectivité, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Protocole sanitaire

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la sécurité des publics, des intervenants et partenaires par la mise en place des mesures barrières.

Procédure

Calendrier prévisionnel :

- Jusqu'au 17 mai 2025 : Réception des candidatures ;
- 17 mai 2025 à 18h : clôture de la réception des candidatures ;
- 17 mai – 27 mai 2025 : sélection des projets selon leur qualité et leur pertinence ;
- 27 mai 2025 : résultat de l'appel à projets ;
- De juin à août 2025 : organisation de l'évènement et de la communication ;
- Septembre 2025 : partage des éléments de communication ;
- 11 octobre de 7h30 à 9h30 : accueil des prestataires sur le lieu de l'évènement ;
- 11 et 12 octobre : tenue de l'évènement ;
- 12 octobre de 18h à 19h30 : démontage et rangement.

Comment postuler :

Pour postuler, merci de compléter et d'envoyer le document p.9 et de joindre les documents demandés à l'adresse mail suivante : lou.balanche-herbach@mairie-lyon.fr

Un accusé de réception sera systématiquement envoyé. Sans retour de notre part, veuillez nous contacter.

Contacts :

Lyon nature – Direction Biodiversité et Nature en Ville

Balanche-Herbach Lou, cheffe de projet évènementiel Lyon nature / 04.72.10.38.43 / lou.balanche-herbach@mairie-lyon.fr

Eyzat Florian, responsable pédagogique du Jardin botanique / florian.eyzat@mairie@lyon.fr

Garcia Nelly, Responsable outils de médiation & communication / nelly.garcia@mairie-lyon.fr

Dossier de candidature à l'appel à projets

Coordonnées

- *Nom de la structure :
- * Contact (NOM et prénom) :
- * Fonction dans la structure :
- * Adresse mail :
- * Téléphone :

Catégorie de votre proposition :

- Activités pédagogiques
- Prestation artistique et/ou culturelle

Description de votre proposition :

Vos besoins (matériel et/ou raccordement électrique) :

Durée de l'animation :

Combien de prestations pouvez-vous proposer dans une journée ?

Présentation des supports pédagogiques utilisés :

De quelle surface avez-vous besoin (longueur x largeur en mètres) ?

Informations supplémentaires pour appuyer votre candidature :

Pour compléter votre candidature, n'oubliez pas de joindre : un visuel de présentation, un devis détaillé.